

### **Article 1 : Présentation**

L'association "Centropolis" organise un concours de nouvelles pour promouvoir le livre et la lecture par le biais de la création littéraire et de découvrir de nouveaux de talents autour d'une thématique : la ville du futur.

Le prix est doté de 1.500€ pour le lauréat et la publication (dans la Presse locale) des textes retenus + d'une lecture sur France Bleu Picardie.

Le concours est ouvert à tout samarien de 18 à 30 ans (justificatif d'adresse à fournir) avec mention obligatoire de la date de naissance.

L'œuvre fournie par le candidat doit être rédigée en français. Le concours s'adresse aux écrivains amateurs non-édités, sont exclus les écrivains professionnels et ceux ayant un ouvrage à compte éditeur.

---

### **Article 2 : Forme et nature**

La nouvelle doit être :

Etre inédite, individuelle et possédée un titre.

- Être une œuvre originale
- Être écrite en français, dactylographiée (police calibri ou Times New Roman en taille 12 et comportée entre 5.000 et 15.000 caractères).

Un seul texte par candidat est permis. Le candidat garantit qu'il en est l'auteur et qu'il s'agit d'une œuvre libre de droits, non publiée, non mise à la disposition du public. Le texte présenté ne devra pas avoir été primé, récompensé, distingué ultérieurement même sous un titre différent à l'occasion d'autres concours littéraires.

Les membres de la famille du jury ne sont pas admis à concourir.

---

### **Article 3 : Modalités de participation**

La participation au concours requiert l'envoi d'un dossier d'inscription complet (formulaire disponible sur [www.centropolis.fr/concours](http://www.centropolis.fr/concours)). La nouvelle, s'inscrivant dans le thème « la ville du futur » doit être déposée en ligne sur le site : <https://centropolis.fr/concours>

Le dossier complet devra être déposé avant le 15 septembre 2021, délai de rigueur.

La date de clôture des inscriptions et de la remise des œuvres est fixée au 15 septembre 2021.

---

### **Article 4 : Processus de sélection**

Les œuvres seront réparties équitablement entre les membres du jury qui sélectionneront chacun deux œuvres.

Suite à cette sélection, chaque œuvre sera notée. Un classement sera effectué par le jury pour la remise du prix.

Les délibérations du jury sont tenues secrètes et non publiées. Il sera désigné un Grand prix, un second et un troisième.

---

#### **Article 5 : Partenaires et jurys**

Le concours est parrainé par :

- Isabelle Marsay
- Jérôme Jean

L'organisateur décide unilatéralement de la composition du jury du concours. Il remettra le prix le 15 novembre 2021 au lauréat. Les candidats s'engageant à accepter la libre circulation de leurs œuvres sans droit d'auteur.

---

#### **Article 6 : Autorisations et responsabilités.**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'œuvre envoyée.

Les candidats autorisent la publication, la reproduction et la représentation sur différentes formes de supports écrits, électroniques ou audiovisuels, sur le site de l'association "Centropolis" : <https://centropolis.fr>

Les œuvres sont exclusivement utilisées à des fins culturelles et tout usage commercial est exclu. Ces utilisations ne peuvent donner lieu à un versement de droit d'auteur dans le cadre des conditions définies dans le règlement du concours.

Dans le cadre de l'application de son droit moral, le candidat peut demander à tout moment le retrait d'utilisation de son œuvre.

---

#### **Article 7 : Dotation du concours**

Le lauréat du Grand Prix recevra un prix de 1.500€.

---

#### **Article 8 : Propriété intellectuelle**

Les textes envoyés ne seront pas restitués.

Le lauréat publié reste propriétaire de leur œuvre. Il autorise l'association "Centropolis", à reproduire, à communiquer au public leur texte dans le cadre du concours de nouvelle, sur tout support numérique, audiovisuel et papier sans pour autant se prévaloir de droits d'auteur. En complément de cette autorisation, l'auteur reste donc totalement libre de l'usage de son œuvre.

---

**Article 9 : Données personnelles des participants**

Les données personnelles des participants (nom, prénom, adresse postale, adresse mail, etc) sont récoltées par l'association et ne seront utilisées qu'aux seules fins d'organisation du concours. Elles ne seront pas communiquées à un organisme tiers.

Par application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données à caractère personnel les concernant.

---

**Article 10 : Modifications du règlement**

Centropolis se réserve le droit de modifier les modalités de mise en œuvre et de dotation de prix. Il se réserve aussi le droit de reporter ou d'annuler le concours. Dans ce dernier cas, une information serait publiée sur le site de l'association, le site dédié au concours serait fermé, les textes reçus renvoyés.

---

**Article 11 : Respect du règlement**

La participation à ce concours implique le plein accord des candidats à l'acceptation du règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.